

VOTE ÉLECTRONIQUE



SUD CT  
Collectivités Territoriales

DU 2 AU 8 DÉCEMBRE 2022

**JE VOTE SUD CT**

*Notre seule promesse, vous défendre !*

SUDCT66, 1 chemin des Vignes, 66000 Perpignan  
tél : 06 74 07 09 68

f sudct66

Pourquoi voter ?  
Comprendre en 5'



TRACT NOVEMBRE 2022

## Et si on parlait de...

### DIRECTION PROPRETÉ URBAINE : QUAND LA TOUSSAINT VOUS PASSE SOUS LE NEZ !

Tous les ans, au nom de la liberté de chaque agent de disposer de ses congés et de ne pas se les voir imposer par la collectivité pour faciliter l'organisation du travail, SUD CT, en Comité Technique, vote contre le dossier des "ponts" imposé par l'administration.

Une fois le "cadre ou contexte" donné, pourquoi les agents de la PU qui ont bénéficié des ponts de la Toussaint en 2021 et de celui de l'Ascension en 2022 n'ont pas eu celui de la Toussaint cette année ?

C'est donc avec une certaine amertume, qu'ils ont appris tardivement, qu'ils n'auront pas 4 jours de repos au motif que la Cité ne peut souffrir de leur absence et ce, malgré l'intervention de l'équipe du WE.

Voilà qu'à leur pénibilité non reconnue, s'ajoute une spécificité non rémunérée !

### LA GIPA, QUAND LE COMPTE N'Y EST PAS !

Depuis 2008, les agents publics bénéficient du dispositif de la GIPA. Cela leur permet de maintenir leur niveau de rémunération, lorsque leur traitement indiciaire brut évolue moins vite que l'indice des prix à la consommation sur la période de référence de 4 ans (2017/2021).

**Vous pouvez vérifier sur le simulateur en ligne, si vous êtes concernés par ce rattrapage de rémunération :** <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/GIPA>

### À QUOI SERVENT LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ? RAPPEL

À élire des représentants du personnel qui vont participer:

- au Comité Social Territorial (CST) et aux formations spécialisées,
- à la Commission Administrative Paritaire (CAP),
- à tout autre espace de négociation et de défense des agents.

De plus, à donner aux syndicats des moyens de fonctionner, pour vous accompagner et vous défendre ! Ces élections **ont lieu du 2 au 8 décembre 2022 et le vote est électronique. Contactez-nous, si tu souhaites de l'aide.**

### COVID-19, QUAND TU NOUS TIENS !

La liste des critères de vulnérabilité et les modalités relatives aux agents publics comme les règles de placement en ASA sont parues au Journal Officiel. **En cas de désaccord avec l'employeur, c'est le médecin du travail qui se prononce sur la situation.** Voir décret n° 2022-1369 du 27 octobre 2022.

**DU 2 AU 8 DÉCEMBRE 2022**  
**VOTE POUR TOI, VOTE SUD CT !**